

Suite à la demande de l'UMIH, qui rassemble les hôteliers et restaurateurs du Loiret, j'ai donc posé une question à Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire. On lira ci-dessous la question et la réponse que celui-ci vient de me faire. Celle-ci reprend, pour l'essentiel, la législation en vigueur.

Je continue pour ma part à considérer qu'il y a une vraie disparité, et même une profonde inégalité, lorsque l'on constate que les entreprises de restauration se signalent par des panneaux d'une taille considérable dans les entrées de ville... cependant que l'on est parfois très vétilleux à l'égard d'une pré-enseigne de taille relativement modeste qui signale une auberge ou un petit hôtel à l'entrée d'un village.

Lors d'une réunion de concertation qui a réuni, à la préfecture du Loiret, élus, professionnels et services de l'État, le préfet Jean-Marc Falcone a proposé la mise en place d'un groupe de travail pour étudier de manière positive la mise en œuvre de la législation et de la réglementation à cet égard. J'espère que cette démarche pragmatique permettra des avancées concrètes sur cette question qui peut avoir des conséquences non négligeables pour un certain nombre de professionnels de la restauration et de l'hôtellerie en milieu rural.

Jean-Pierre Sueur

>> [Lire la question écrite et la réponse](#)